

POLEY Nicolas et Marnie ARNEIN parcelle
AN 557 se renseigne sur le règlement
de la zone A car ils ont obtenu un PC
pour une maison de 125 m² habitable au n°

Dor

DARTIGNES Jean Paul et HAGETAUBIN
nous remet un plan pour parcelle AC 160
coursier 4

DUFAU Veronique SERRES-SE MARIE B69
a été constructible à la carte communale demande
qu'elle ne soit plus classée en A mais redevenir
constructible.

V. Dufau

MEGNOU Celine ARTHUR AB 1015 et 1017
demande la constructibilité de ces parcelles

Megnou

le 24/09/2015 à 13h30. M BONNEHON, François
et PARDAISE - parcelle B 254 pour repavage
bati

- BARRUE Marie et MESLEDE pour ARTHUR et B
F 813 F 816 F 729 rendent une partie de F 816 constructible
F 813 trop petite pour y construire une maison

- VIGNETTE Annie et MOVEN pour NOGUERES
AB n° 4 conteste l'OAP sur la parcelle et
demande un accès à la parcelle non constructible